

Garantie limitée

Sous réserve des conditions de la présente garantie limitée, TwentyThreeC, LLC ("Société") offre une garantie limitée contre les défauts de fabrication du ou des produits identifiés dans le tableau 1, ci-joint ("Produits") qui sont installés dans une application résidentielle/multi-familiale (usage personnel, familial ou domestique) dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien aux États-Unis continentaux (à l'exclusion de l'Alaska et de Hawaii) et au Canada. Les applications commerciales sont traitées différemment dans le cadre de cette garantie limitée, comme indiqué dans le tableau 1a ci-joint. Les demandes commerciales ne reçoivent pas le "Engagement de remplacement de produit d'un an". Aux fins de la présente garantie limitée, on entend par "applications commerciales" toute application autre qu'une application résidentielle/multifamiliale (à des fins personnelles, familiales ou domestiques).

CE QUE FERA LA SOCIÉTÉ : Sous réserve des termes et conditions contenus dans la présente garantie limitée, en tant que seule responsabilité de la société et seul recours de l'acheteur dans le cadre de la présente garantie limitée, la société: (A) pendant un (1) an à compter de la date de début de la garantie limitée, telle que définie ci-dessous, remplacera le produit si le compresseur (gaz emballé, pompe à chaleur emballé, climatiseur divisé, pompe à chaleur divisée), le serpentin du condenseur (gaz emballé, pompe à chaleur emballé), condenseur de pompe à chaleur à double flux ou condenseur de climatisation à double flux), le serpentin d'évaporation (gaz conditionné, pompe à chaleur à double flux, système de traitement de l'air à double flux) ou l'échangeur de chaleur (gaz conditionné ou four à double flux) tombe en panne ("Engagement de remplacement du produit sur un an") Voir tableau 2 ; ou (B) à la suite de la promesse de remplacement de produit d'un an, fournira une pièce de rechange sans frais pour la pièce uniquement ("Garantie pièces uniquement"). Toutes les unités ou pièces de rechange seront fournies par la société à un fournisseur de services CVC agréé pour les défaillances dues à un défaut de fabrication dans le cadre d'une utilisation et d'un entretien normaux. Pour la garantie sur les pièces uniquement, l'acheteur doit payer tous les frais d'expédition et de manutention et les autres coûts du service de garantie pour la pièce de rechange. Si une pièce du produit n'est pas disponible, la société fournira, à son choix, une pièce de remplacement appropriée gratuite ou accordera un crédit d'un montant égal au prix de vente de l'usine pour une nouvelle pièce de remplacement appropriée à utiliser par l'acheteur pour couvrir le prix d'achat au détail d'un nouveau produit de la société. Tout achat d'un nouveau produit est à la charge exclusive de l'acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais d'expédition, d'enlèvement et d'installation. Toutes les réparations des pièces du produit couvertes par la présente garantie limitée doivent être effectuées avec des pièces de rechange autorisées et par un fournisseur de services CVC agréé. Ni le remplacement du produit dans le cadre de la promesse de remplacement du produit d'un an, ni l'installation de pièces de remplacement du produit dans le cadre de la garantie des pièces détachées ne prolongera la période de garantie initiale de telle sorte que la période de garantie pour tout produit ou pièce du produit remplacé dans le cadre de la présente garantie limitée soit la période de garantie applicable qui reste dans le cadre de la garantie limitée initiale du produit.

CONDITIONS : La date de début de la garantie limitée est: (1) pour les applications résidentielles/multi-familiales de remplacement, la date d'installation du produit telle qu'attestée par la facture de l'installateur indiquant que la mise en service de l'unité a été effectuée ou, si la facture de l'installateur n'est pas disponible, la date d'expédition du centre de distribution de la Société plus soixante (60) jours, (2) pour les nouvelles constructions résidentielles, la date à laquelle l'Acheteur a acheté la résidence au constructeur, telle qu'elle est attestée par la preuve de l'achat du produit, l'installation et/ou la date de clôture de la résidence, (3) l'entrepreneur peut demander à son distributeur de modifier la date de début, si le produit a été installé plus de soixante (60) jours après son expédition de l'entreprise au distributeur (la documentation de l'installation peut être exigée).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ : Les éléments suivants sont nécessaires pour que les produits soient couverts par cette garantie limitée :

- Les produits doivent se trouver au même endroit que celui où ils ont été installés à l'origine.
- Les produits doivent être correctement installés et entretenus par un fournisseur de services CVC agréé conformément aux spécifications du produit ou aux instructions d'installation, de fonctionnement et d'entretien fournis par la société avec chaque produit. Le non-respect de ces spécifications et/ou instructions annule cette garantie limitée. L'entreprise peut demander une documentation écrite montrant l'entretien préventif approprié.
- Toutes les pièces du produit remplacées par la société dans le cadre de cette garantie limitée doivent être remises au prestataire de services pour être retournées à la société.

EXCLUSIONS : Les éléments suivants ne sont pas couverts par cette garantie limitée :

- Les coûts de main-d'œuvre, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts des appels de diagnostic ou le retrait et la réinstallation de produits et/ou de pièces de produits.
- Frais d'expédition et de fret nécessaires pour expédier les pièces de rechange des produits.
- Les défaillances, défauts ou dommages (y compris, mais sans s'y limiter, toute perte de données ou de biens) causés par (1) tout produit, service ou système tiers connecté ou utilisé conjointement avec les produits ; (2) toute utilisation qui n'est pas conçue ou prévue pour les produits ; (3) modification, altération, abus, mauvaise utilisation, négligence ou accident ; (4) stockage, installation, entretien ou fonctionnement incorrect, y compris, mais sans s'y limiter, le fonctionnement d'équipements électriques à des tensions autres que la plage spécifiée sur la plaque signalétique du produit ; (5) toute utilisation en violation des instructions écrites ou des spécifications fournies par la société ; (6) tout cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, le feu, l'eau, les tempêtes, la foudre ou les tremblements de terre ; ou tout vol ou émeutes ; ou (7) une atmosphère corrosive ou un contact avec des matériaux corrosifs tels que, mais sans s'y limiter, le chlore, le fluor, le sel, le soufre, les eaux usées recyclées, l'urine, les engrais, la rouille ou d'autres substances ou produits chimiques nuisibles.
- Les produits achetés directement, y compris, mais sans s'y limiter, les achats sur Internet ou aux enchères et les achats effectués sur une base désinstallée, à moins que l'appareil ne soit installé par un professionnel du CVCA agréé qui respecte tous les codes, politiques et exigences de licence applicables au niveau fédéral, étatique et local.
- Les armoires ou pièces d'armoire qui n'affectent pas les performances du produit, les filtres à air, le réfrigérant, les ensembles de conduites de réfrigérant, les courroies, le câblage, les fusibles, les dispositifs de protection contre les surtensions, les séchoirs installés hors usine et les accessoires du produit (sauf indication contraire).
- Augmentation des coûts d'utilisation des services publics.

POLITIQUE DES RÉFRIGÉRANTS : Tous les produits dont le réfrigérant est installé par le fabricant comprendront le réfrigérant R410-A. Toutes les dépenses ou tous les coûts associés au remplacement des pièces du produit qui ne sont pas compatibles avec le R-410A ne seront pas couverts par les termes et conditions de cette garantie limitée. Un filtre déshydrateur de conduite de liquide doit être remplacé lorsqu'un remplacement de compresseur est nécessaire. Un filtre déshydrateur de la conduite d'aspiration doit être ajouté pour les compresseurs définis comme étant en panne, faute de quoi la présente garantie sera annulée. Les fluides frigorigènes non approuvés et/ou les additifs pour systèmes frigorifiques non approuvés, y compris, mais sans s'y limiter, les colorants, annuleront cette garantie limitée.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET LA RESPONSABILITÉ ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET RESPONSABILITÉS, QU'ELLES SOIENT CONTRACTUELLES OU DE NÉGLIGENCE, EXPRESSES OU IMPLICITES, EN DROIT OU EN FAIT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE APPLICABLE AU PRODUIT. LA SOCIÉTÉ N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À CRÉER POUR ELLE UNE OBLIGATION OU UNE RESPONSABILITÉ EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS. NONOBSTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, LA SOCIÉTÉ NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, INDIRECT, SPÉCIAL ET/OU PUNITIF, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UN CONTRAT, UNE GARANTIE, UN DÉLIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU LA NÉGLIGENCE), UNE CONTREFAÇON DE BREVET OU AUTRE, MÊME SI ELLE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE LA SOCIÉTÉ EN VERTU DES PRÉSENTES EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT INITIAL DES PRODUITS.

Aucune action découlant d'une violation alléguée de la présente garantie limitée ne peut être intentée par un acheteur plus d'un (1) an après que la cause de l'action est apparue. Cette garantie limitée vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits, dans la mesure où la loi le permet. Si ce produit est considéré comme un produit de consommation, veuillez noter que certaines lois locales ne permettent pas de limiter les dommages accessoires ou indirects, ou la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer pleinement. Reportez-vous à votre législation locale pour connaître vos droits spécifiques dans le cadre de cette garantie limitée.

Relations avec les consommateurs

PO Box 4419

Bridgeton, MO 63044

Ou visitez notre site web à l'adresse suivante www.oxboxhvac.com

Tableau 1 Demande résidentielle / multifamiliale

LES CONDITIONS DE COUVERTURE ET LES PÉRIODES DE TEMPS POUR LES APPLICATIONS RÉSIDENIELLES DES PRODUITS DE LA MARQUE OXBOX : Conformément à la loi TwentyThreeC, LLC. ("Société"), les produits suivants sont couverts pour les périodes indiquées ci-dessous ("Période de garantie limitée") :

Engagement de remplacement d'un an pour les demandes résidentielles et multifamiliales UNIQUEMENT (voir tableau 2) :

Pendant un (1) an suivant la date de début de la garantie limitée du produit, la société remplacera le produit si le compresseur (gaz conditionné, pompe à chaleur conditionnée, climatiseur split, pompe à chaleur split), le serpentin de condenseur (gaz conditionné, pompe à chaleur conditionnée, condenseur de pompe à chaleur split ou condenseur de climatiseur split), le serpentin d'évaporateur (gaz conditionné, pompe à chaleur conditionnée, climatiseur split) ou l'échangeur de chaleur (gaz conditionné ou four split) tombe en panne ("promesse de remplacement du produit sur un an"). Après un an suivant la date de début de la garantie limitée du produit, la société procédera à la réparation ou au remplacement, selon le cas, sur la base des éléments suivants :

UNITÉS EXTÉRIEURES EN PHASE UNIQUE (Climatiseurs et pompes à chaleur) : J4AC3, J4AC4, J4AC6, J4HP4, J4HP6 Garantie limitée de 5 ans sur les pièces Garantie limitée de 7 ans sur le compresseur	POMPES À CHALEUR CONDITIONNÉES : J4PH4 Garantie limitée de 5 ans sur les pièces Garantie limitée de 7 ans sur le compresseur
FOURS À GAZ : J801, J951, J952, J962 KG7SA, KG8SA, KG7SK, KG7SD, KG7SM, FG7TC, FG7TN Garantie limitée de 5 ans sur les pièces 20 Échangeur de chaleur	GAZ ÉLECTRIQUE CONDITIONNÉ : J4PG4 Garantie limitée de 5 ans sur les pièces Garantie limitée de 7 ans sur le compresseur 20 Échangeur de chaleur
TRAITEMENT DE L'AIR ET BOBINES : J4AH4E, J4AH4P, J4AH6, JMM4, JMM5 Garantie limitée de 5 ans sur les pièces	CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (installé dans J4AH4/6, JMM4/5) : JAYHTR1A, BAYHTRJ Garantie limitée de 5 ans sur les pièces
BOBINES : J4MXC, J4GXC Garantie limitée de 5 ans sur les pièces	CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE (installé dans J4PH4): JAYHTR1P Garantie limitée de 5 ans sur les pièces
	CONTRÔLES : Garantie limitée d'un an sur les pièces

Tableau 1a Application commerciale

LES CONDITIONS DE COUVERTURE ET LES PÉRIODES DE TEMPS POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES DES PRODUITS DE LA MARQUE OXBOX : Conformément à la loi TwentyThreeC, LLC. ("Société"), les produits énumérés ci-dessus sont couverts pour les périodes indiquées ci-dessus ("Période de garantie limitée").

Les applications commerciales ne sont pas éligibles pour l'engagement de remplacement de produit d'un an.

Table 2: Admissibilité au remplacement pour un an

✓ = Si cette pièce tombe en panne au cours de la première année, l'unité est admissible à un remplacement complet. (Demandes résidentielles / multifamiliales uniquement)	Compresseur	Bobine de condenseur	Bobine d'évaporateur	Échangeur de chaleur
Système de climatisation bibloc	✓	✓		
Pompe à chaleur à système divisé	✓	✓		
Four à système divisé				✓
Système de traitement de l'air en deux parties			✓	
Bobine d'évaporateur à système divisé			✓	
Gaz conditionné	✓	✓	✓	✓
Pompe à chaleur emballée	✓	✓	✓	